

RÈGLEMENT DE CONCOURS

Prix de la maquette des étudiants en architecture session 2022/2023

Article 1 - Objet

L'objectif du Prix de la maquette des étudiants en architecture - Prix de la maquette d'architecture réalisée à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA-Nancy), est de renforcer et de valoriser la 'culture de la maquette' chez les étudiants en architecture.

Il récompense les étudiantes et les étudiants qui auront réalisé une maquette remarquable durant l'année universitaire.

Article 2 - Participation & inscription

Le concours est ouvert à tous les étudiants de l'ENSA-Nancy ayant suivi des enseignements dans l'année universitaire 2022 / 2023, selon 4 catégories : maquette réalisée en solo – maquette réalisée en groupe – maquette de licence – maquette de master.

Tout type de maquette réalisé avec tous types de matériaux peut être présenté au concours.
Les maquettes présentées auront nécessairement été faites durant l'année universitaire 2022/2023, dans le cadre d'un enseignement.

Article 3 - Modalités de participation - Eléments attendus

Les étudiants font acte de candidature en soumettant au jury une maquette selon les termes du présent règlement. La participation est limitée à une maquette en solo et/ou une maquette en groupe.
La participation au concours se fait en 3 temps.

Temps 1 – dépôt des candidatures et sélection des maquettes // date limite 30 juin 2023

Dépôt pour chaque maquette présentée au concours d'un dossier de candidature constitué de :

- 1 formulaire d'inscription, (à remplir en ligne)
- 2 photos de la maquette présentée sur fond uni noir (voir avec l'association étudiante « la Boîte Noire » pour réaliser les prises de vue si besoin) format jpeg // 500Ko max. chacune,
Nommer les photos comme suit (sans accent) :
NOMPrenom-L (pour licence) ou M (pour Master) -S (pour solo) ou G (pour groupe) – photo (numéro de la photo)
Exemple : maurice.dupond-L-G-photo1
- 1 note de présentation de la candidature et de la maquette – 1500 signes (1 page A4) avec explicitation des conditions de fabrication (matériaux, délais, ...), des intentions (concept, étude, rendu, ...) et de tout ce qui permettra au jury de comprendre les raisons de la candidature.

Nommer la note comme suit (sans accent) :
NOMPrenom-L (pour licence) ou M (pour Master) -S (pour solo) ou G (pour groupe) – note
Exemple : maurice.dupond-L-G-note

Le dossier de candidature est à compléter via le formulaire en ligne sur la page dédiée au concours à cette adresse :

<http://www.nancy.archi.fr/fr/prix-de-la-maquette.html>

Après réception et examen des candidatures recevables, le jury fera une sélection des maquettes à primer.

Temps 2 – dépôt des maquettes et désignation des lauréats // septembre

Dépôt à l'école entre le 4 et le 8 septembre de chaque maquette sélectionnée par le jury à l'issue du temps 1, suivant les consignes données par les services de l'école.

Le jury se réunira pour désigner le Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2023 et les éventuels Prix Spéciaux entre le 11 et le 22 septembre.

Temps 3 – proclamation des résultats // octobre – Journées nationales de l'Architecture

Annonce par le Jury du Grand Prix et des éventuels Prix Spéciaux pendant les Journées nationales de l'Architecture 2023. Une exposition sera programmée sur cette période (dates non fixées).

Les maquettes seront à récupérer par les participants à la fin de celle-ci.

Article 4 - Jury du concours

Le jury est constitué de personnalités désignées par la directrice de l'ENSA-Nancy sur proposition du comité de pilotage du concours.

Le jury est composé de la directrice de l'école d'architecture de Nancy, d'au moins un enseignant et un étudiant de l'école, d'un architecte praticien, d'un artiste et d'un représentant du partenaire principal. Un membre représentant du comité de pilotage assiste aux délibérations sans prendre part aux votes.

Jury 2023 (sous réserves : invitations en cours)

Antoine Carolus, enseignant ENSA-Nancy, président du jury

Maryline Piquemil, architecte et enseignante ENSA-Nancy

Alexandre Remy, lauréat 2022, étudiant ENSA-Nancy

Simon Lemoine, président de l'association étudiante « La Boîte Noire »

Raphaëlle Guilliot, responsable SMLXL

Gaëlle Perraudin, architecte, directrice ENSA-Nancy

Florence Grivot, artiste

1 représentant de Xylolab

+ Nicolas Depoutot, architecte et enseignant ENSA-Nancy, pour le comité de pilotage (sans participation au vote)

Article 5 - Prix et critères d'évaluation

À partir de la sélection qu'il aura faite préalablement sur dossier, le jury décerne le Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2023, au moins 1 prix par catégorie et autant de Prix Spéciaux qu'il considérera nécessaires, à partir de critères qu'il lui reviendra d'expliciter comme la valeur plastique, l'expressivité, la qualité de la mise en œuvre, la gestion optimale des matériaux, l'originalité, ou autre...

Le ou les auteurs du Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2023 est récompensé par une formation au maquettage bois d'une journée offerte par le partenaire principal du concours + un bon d'achat de 150€ pour du matériel de dessin.

Chaque autre prix décerné est récompensé par un lot constitué par l'école et le partenaire (goodies + livres).

Une exposition et une publication spécifique seront réalisées à partir de la sélection des maquettes établie par le jury.

Article 6 - Calendrier

2 mai 2023 Lancement du concours

5 juin 2023 Ouverture de la remise des dossiers de candidature

30 juin 2023 Date limite de remise des dossiers de candidature

Du 4 au 8 septembre 2023 Remise des maquettes sélectionnées

Octobre 2023 – JNA Proclamation des résultats et exposition à l'école

Article 7 – Propriété intellectuelle et droit à l'image

En s'inscrivant au concours Prix de la maquette des étudiants en architecture 2023, les participants autorisent l'utilisation par les organisateurs, de tous leurs documents produits (photos, textes et maquettes) à des fins d'information, de publication et d'exposition des projets (sans limitation dans le temps).

Un droit de reproduction, mais non de propriété intellectuelle, est ainsi cédé aux organisateurs du concours.